

**PROCES VERBAL
DE LA REUNION DU 13 DECEMBRE 2013
DU CONSEIL D'ÉCOLE
DE L'ESPE DE L'ACADEMIE DE POITIERS**

Affaire suivie par Mme PICHELIN
PV2013.12.13
Tél. : 05.49.36.22.12
Courriel : isabelle.pichelin@univ-poitiers.fr

ADOPTE

Par courrier du Président de l'université de Poitiers en date du 9 décembre 2013, le Conseil d'école de l'ESPE de l'académie de Poitiers a été convoqué pour une réunion le vendredi 13 décembre 2013.

Étaient présents :

Membres élus :

- Mme Elvire DIAZ, PU, UFR Lettres et langues, UP
- Mme Fanny RENARD, MCF, site ESPE de la Charente, UP
- M. Philippe PEAUD, PRCE, site ESPE de la Vienne, UP
- M. Bruno DEFEVER, IGE, site ESPE de la Vienne, UP
- Mme Lydie TAHO-TAZA, CDI, site ESPE de la Vienne, UP
- M. Mario COTTRON administrateur provisoire de l'ESPE,

Représentants de l'université de Poitiers :

- M. Jean-Philippe BIOLLEY, Assesseur pédagogie, UFR Sciences Fondamentales et Appliquées, UP
- M. Denis GALLETAX, Assesseur pédagogie, Faculté des Sciences du Sport, UP,
- M. Francisco FERREIRA, Assesseur pédagogie, UFR Lettres et langues, UP,

Personnalités extérieures :

- Mme Anne-Marie BORREGO, Proviseure du lycée Guez de Balzac, Angoulême
- M. Eric ESPERET, ancien Président de l'UP
- Mme Isabelle SUEUR, Vice présidente CEVU, ULR
- M. Patrick MOTILLON, Responsable formations MEEF, ULR
- M. François GEOFFRIAU, Assesseur pédagogie, Pôle Sciences et technologie, ULR
- M. Matar M'BAYE, représentant du directeur général du CNED

Membres invités permanents

- M. Christophe COSTA, responsable administratif de l'ESPE
- Mme Isabelle PICHELIN, secrétaire de direction de l'ESPE

Étaient représentés :

- M. Thierry MARCHIVE (IA-IPR), procuration à Mme. BORREGO.
- M. Jacques BOUCHAND (MCF, site ESPE de la Vienne, UP) procuration à M. PEAUD,
- M. Bertrand LEBOT (PRCE, site ESPE des Deux Sèvres, UP), la procuration à M. DEFEVER
- Mme Dominique HENRY (PRCE, site ESPE des Deux Sèvres, UP), procuration à Mme DIAZ
- Mme Valérie NOUVIALE (PRCE, site ESPE de la Charente, UP), procuration à Mme RENARD
- Mme Virginie LAVAL (Assesseur pédagogie, UFR Sciences Humaines et Arts, UP, procuration à M. FERREIRA

M. COTTRON ouvre la séance du conseil à 10h15. Il indique la solennité de ce moment d'installation du premier Conseil d'école de la nouvelle structure qu'est l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education de l'Académie de Poitiers. Il remercie membres élus et membres nommés de leur présence à cette première réunion, et présente ses excuses aux membres du Conseil pour les changements de date des premières réunions du conseil et les convocations tardives. Ce calendrier serré s'explique par la volonté des deux ministères, Education Nationale et Enseignement Supérieur et Recherche, d'installer dans les meilleurs délais la gouvernance des ESPE.

M. COTTRON propose à Mme DIAZ, élue du collège des Professeurs des universités, de présider cette première séance du Conseil d'école.

Mme DIAZ présente l'intégralité des membres du Conseil et chacun des membres est invité à préciser ses fonctions ou ses missions. On constate l'absence des quatre représentants étudiants (retenus par des cours ou des examens).

POINT 1 : DESIGNATION DES PERSONNALITES EXTERIEURES

Le Conseil d'école doit désigner deux personnalités extérieures pour siéger au Conseil (sur 12 personnalités extérieures prévues, 10 sont déjà nommées).

Mme DIAZ indique les noms et qualités des cinq personnalités proposées au Conseil.

M. COTTRON rappelle l'obligation de parité au sein du Conseil. Cette parité est assurée au niveau des élus par la constitution même des listes des candidats. En raison des choix opérés en amont lors de la désignation des représentants des établissements et des personnalités extérieures, le Conseil d'école est contraint (Décret n° 2013-782 du 28 août 2013) de proposer deux femmes pour assurer la parité de cette instance. La proposition se réduit donc à quatre personnes :

- Valérie DECROIX (déléguée MGEN des Deux-Sèvres, membre de l'ESPER)
- Mireille DUBROCA (coordination administrative du master SHE)
- Fabienne MONTMASSON (PEMF 79)
- Annick VALETTE (administratrice MAIF, Responsable d'une structure de formation et d'insertion)

M. COTTRON rappelle le soutien des partenaires mutualistes depuis de nombreuses années auprès de l'IUFM et indique la récente charte de coopération établie le 21 novembre 2013 entre la CPU et les mutuelles et associations (MAIF, MGEN, CASDEN). Cette charte traduit la volonté de ces partenaires mutualistes de développer des actions en faveur des étudiants et professeurs stagiaires et de contribuer, en lien avec les ESPE, à l'information et la formation dans leurs domaines d'expertise.

Mme RENARD présente les candidatures de mesdames DUBROCA et MONTMASSON et explique qu'il s'agit d'assurer du lien entre les enseignants, enseignants formateurs en poste et les futurs enseignants.

M. ESPERET rappelle l'importance d'avoir une ouverture sur le monde autre que celui de l'éducation nationale. Mme BORREGO et M. BIOLLEY partagent cet avis et estiment qu'il est essentiel d'avoir un œil nouveau au sein du conseil.

M. DEFEVER estime quant à lui que mesdames DUBROCA et MONTMASSON ne sont pas vraiment des personnalités extérieures puisqu'elles appartiennent déjà au monde enseignant. Mme DIAZ précise que personne « extérieure » signifie statutairement non membre de l'ESPE et donc non électeur à l'ESPE.

Les membres du conseil procèdent au vote :

Mme DECROIX et Mme VALETTE : 14 voix

Mme DUBROCA et Mme MONTMASSON : 6 voix.

Mesdames DECROIX et VALETTE sont donc désignées par le Conseil. Elles seront invitées à siéger pour les deux prochaines réunions du mardi 17 décembre.

POINT 2 : QUESTIONS DIVERSES

Mme DIAZ demande si le conseil peut d'ores et déjà savoir qui sera candidat à la présidence du conseil. M. ESPERET répond que le recteur lui a demandé de bien vouloir être candidat et qu'il fera acte de candidature mardi 17 décembre.

Mme DIAZ demande si le conseil peut recevoir les dossiers des candidats au poste de directeur de l'ESPE. M. COSTA répond que les CV et les lettres d'intention seront envoyés aux membres du conseil à l'exception de M. COTTRON qui est lui-même candidat. L'audition se déroulera de la façon suivante : 15 minutes de présentation et 15 minutes de questionnement.

M. ESPERET demande sur quel poste sera affecté le directeur de l'ESPE si un candidat extérieur devait être retenu. M. COTTRON répond que serait alors utilisé comme support un des postes gelés appartenant à l'ESPE.

La séance est levée à 11 h.

Le Président de séance
Elvire DIAZ

L'administrateur provisoire de l'ESPE
Mario COTTRON

La secrétaire de séance
Isabelle PICHELIN